

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Vote
A la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
D'ANGOULEME
Le : 09/04/2024
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 5 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26.03.2024.

Présents : Présent(e)s : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, GOURSAUD VIRGINIE, MM : CHOISY Jérôme, COURTIN Christophe, GANTHEIL Thierry, HACKENSCHMIDT Christopher, PENICAUT Louis

Absent(s) : M. CARBAIN Serge

Absent(e)s ayant donné procuration : Mmes : CAMGRAND Claudette à M. GANTHEIL Thierry, CLEMENT Annabelle à Mme FERNANDES Sonia, DEGORCE Nathalie à Mme GANTHEIL Joëlle, M. HILBERGER Teddy à M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS

A été nommé(e) secrétaire : Secrétaire : GOURSAUD VIRGINIE

D_2023_02_13 – Vente de terrains à la ZAE

Vu le Code de l'urbanisme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

La Société OCEALIA a manifesté sa volonté dans le cadre de son développement, d'acquérir des parcelles de terrains sur la ZAE de Chante Alouette.
Les parcelles concernées sont situées en section E et portent les n° 963, 968, 969, 966, 1089, 526 et 531 d'une contenance totale de 25 077 m² au prix de 6.50 €/m².

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

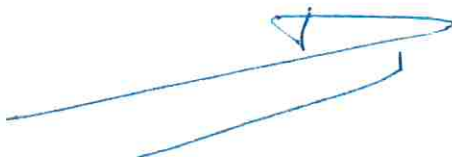
- se prononcent favorablement sur cette vente,
- autorisent M. le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

Un acte administratif sera établi par la collectivité afin de conclure cette vente au prix de 163 000 Euros.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/04/2024

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20240405-D_2024_02_13-DE
Reçu le 09/04/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Vote
A la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le : 09/04/2024
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 5 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26.03.2024 .

Présents : Présent(e)s : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, GOURSAUD VIRGINIE, MM : CHOISY Jérôme, COURTIN Christophe, GANTHEIL Thierry, HACKENSCHMIDT Christopher, PENICAUT Louis

Absent(s) : M. CARBAIN Serge

Absent(e)s ayant donné procuration : Mmes : CAMGRAND Claudette à M. GANTHEIL Thierry, CLEMENT Annabelle à Mme FERNANDES Sonia, DEGORCE Nathalie à Mme GANTHEIL Joëlle, M. HILBERGER Teddy à M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS

A été nommé(e) secrétaire : GOURSAUD VIRGINIE

D_2023_02_14 – Délibération Affaire MORRIS (démolition Rambaudie)

Suite à la démolition en 2022 de 4 bâtiments menaçants ruine, appartenant à M MORRIS situés à Rambaudie, Il appartient à la collectivité de tenter de récupérer la somme dépensée soit 7 320.00 Euros.

Suite à une entrevue avec le Cabinet d'avocats LEGALCY d'Angoulême concernant une autre affaire impactant ces bâtiments, il a été conseillé à la collectivité d'émettre des titres à l'encontre de M. MORRIS au compte 45412 afin de se positionner en tant que créancier.

En parallèle, une demande de renseignements hypothécaires sur l'ensemble de la propriété de M. MORRIS est en cours auprès du service de publicité foncière des impôts.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- acceptent cette mise en œuvre
- autorisent M le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
- prévoient les crédits nécessaires au compte 45412 du budget principal 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/04/2024

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE

AR Prefecture

016-211601349-20240405-D_2024_02_14-DE
Reçu le 09/04/2024



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le : 09/04/2024
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 5 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26.03.2024 .

Présents : Présent(e)s : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, GOURSAUD VIRGINIE, MM : CHOISY Jérôme, COURTIN Christophe, GANTHEIL Thierry, HACKENSCHMIDT Christopher, PENICAUT Louis

Absent(s) : M. CARBAIN Serge

Absent(e)s ayant donné procuration : Mmes : CAMGRAND Claudette à M. GANTHEIL Thierry, CLEMENT Annabelle à Mme FERNANDES Sonia, DEGORCE Nathalie à Mme GANTHEIL Joëlle, M. HILBERGER Teddy à M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS

A été nommé(e) secrétaire : GOURSAUD VIRGINIE

D_2023_02_15 – Travaux assainissement Exideuil-sur-Vienne (marché et financement)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au vu des dysfonctionnements observés sur le réseau de collecte des eaux usées et de la vétusté de la station de traitement des eaux usées, des travaux sont nécessaires sur le système de collecte du bourg.

Monsieur le Maire précise que les travaux projetés comprennent :

- Le renouvellement de la station de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 600 équivalents habitants ;
- La création d'un poste de refoulement général ;
- La création de 535 ml de réseau de transfert vers la nouvelle station ;
- Le renouvellement et la réhabilitation d'environ 480 ml de canalisations de collecte des eaux usées.

Monsieur le Maire indique que les études (études préalables et marché de maîtrise d'œuvre) et les travaux relatifs à cette opération sont susceptibles d'être financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et par le Département de la Charente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Résolutions : Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AR Prefecture

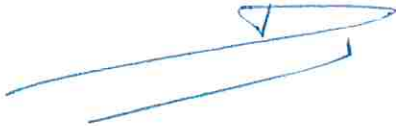
018-211801349-20240405-D_2024_02_15-DE
Reçu le 09/04/2024

- Sollicite une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le projet de renouvellement de la station de traitement des eaux usées, pour le projet du réseau de transfert, le renouvellement et la réhabilitation du système de collecte des eaux usées ;
- S'engage à travailler sous Charte Qualité Réseaux d'Assainissement tout au long du projet ;
- Sollicite une aide financière du Département de la Charente pour le projet de renouvellement de la station de traitement des eaux usées, pour le projet du réseau de transfert, le renouvellement et la réhabilitation du système de collecte des eaux usées ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des marchés, des avenants et pour le règlement de ceux-ci, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/04/2024

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20240405-D_2024_02_15-DE
Reçu le 09/04/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le : 09/04/2024
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 5 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26.03.2024 .

Présents : Présent(e)s : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, GOURSAUD VIRGINIE, MM : CHOISY Jérôme, COURTIN Christophe, GANTHEIL Thierry, HACKENSCHMIDT Christopher, PENICAUT Louis

Absent(s) : M. CARBAIN Serge

Absent(e)s ayant donné procuration : Mmes : CAMGRAND Claudette à M. GANTHEIL Thierry, CLEMENT Annabelle à Mme FERNANDES Sonia, DEGORCE Nathalie à Mme GANTHEIL Joëlle, M. HILBERGER Teddy à M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS

A été nommé(e) secrétaire : Secrétaire : GOURSAUD VIRGINIE

D_2023_02_16 – Marché fourniture - Acquisition d'un tracto-pelle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le besoin pour les services techniques de la commune de remplacer le tracto-pelle du service dont la première mise en circulation date de l'année 2001.

En effet, celui-ci devient coûteux pour la collectivité, avec des frais annuels de maintenance et de réparation de plus en plus onéreux, suite au contrôle et vérification des matériels techniques.

Par conséquent, un marché pour l'acquisition de fournitures doit être conclu prenant en compte un cahier des clauses techniques et particulières modernisé et qui répond aux attentes et aux besoins du service, ainsi qu'aux normes et réglementations en vigueur.

La procédure de passation d'un marché de fourniture est soumise est définie par le Code de la Commande Publique.

Au vu de cet exposé, il est demandé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du marché
- D'inscrire les crédits nécessaires à cette acquisition

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/04/2024

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20240405-D_2024_02_16-DE
Reçu le 09/04/2024